



## Expérience Globale Ontario

### Permis d'exercice des professions réglementées en Ontario

#### Atelier d'initiation pour les fournisseurs de services d'emploi et d'établissement

Cet atelier est une introduction aux marches à suivre en Ontario pour obtenir les permis autorisant l'exercice des professions réglementées autres que celles du secteur de la santé. Cet atelier est destiné tout particulièrement aux fournisseurs de services d'emploi et d'établissement qui ont une expérience limitée dans le domaine des services offerts aux professionnels formés à l'étranger.

Les professions concernées sont les suivantes : avocat, architecte, comptable, éducateur de la petite enfance, enseignant, ingénieur, technicien et technologue en génie, travailleur social, ainsi que les métiers spécialisés.

Il est conçu pour aider les fournisseurs de services à :

- comprendre le régime des professions réglementées;
- guider les clients formés à l'étranger qui veulent exercer leur profession en Ontario ;
- conseiller les clients relativement aux professions apparentées à la leur et à d'autres possibilités de carrière ;
- aiguiller les clients vers les programmes et les services qui se rapportent à leurs besoins.

#### Prochain atelier

Date: le jeudi 27 septembre 2018, de 9h30 à 12h30

Lieu: **Centre ontarien des investissements et du commerce** (250, rue Yonge, 35e étage, Salle de technologie collaborative [Collaboration Room] à Toronto)

**Pour vous inscrire :** Veuillez [cliquer sur l'hyperlien ci-dessous et remplir le formulaire d'inscription en ligne](#).

Inscrivez-vous le plus tôt possible, car les places sont limitées. Pour toute questions, veuillez communiquer avec nous au 416.327.9694 ou par courriel à [geo.training@ontario.ca](mailto:geo.training@ontario.ca).

(Cet atelier sera livré en anglais seulement. Si vous avez besoin d'un interprète français/anglais pendant l'atelier, veuillez nous en informer 2 semaines avant la date de l'atelier.)

Expérience Globale Ontario est un centre d'information qui guide les personnes formées à l'étranger et les nouveaux arrivants dans le cadre du processus permettant d'obtenir un permis d'exercice d'une profession réglementée hors du secteur de la santé ou d'un métier spécialisé en Ontario.